

REUNION DU 17 FÉVRIER 2014

Etaient présents : Samuel **DUMAS**, Maire, Pierre **VALOGNES** (procuration de Monique **FERRUT**), 1^{er} Adjoint, Catherine **LEVEQUE** (procuration de Mme **LALLEMAND** Nicolle), 2^{ème} Adjoint, Corinne **DURAND**, Jean-Jacques **COLLEVILLE**, Pascal **FREMONT** Pierre-Yves **LE BERRE**, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absentes excusées : Nicolle **LALLEMAND** (procuration à Mme **LÉVÊQUE** Catherine), Monique **FERRUT** (procuration à Monsieur **VALOGNES** Pierre), Sylviane **GOIN**, Véronique **HURAU**L, Conseillères Municipales.

Madame Catherine **LÉVÊQUE** a été élue secrétaire.

Dates de convocation et d'affichage : 11/02/2014.

Nombre de Conseillers Municipaux : - en exercice = 11. - présents = 07. - votants = 09.

2014-001

MODIFICATION DES STATUTS COMMUNAUTAIRES DE BAYEUX INTERCOM – PISCINE INTERCOMMUNALE

Bayeux Intercom a conclu à la faisabilité d'une piscine intercommunale à Bayeux en remplacement de la piscine municipale actuelle.

Le projet retenu permet d'assurer la continuité du service, dans une offre élargie, à destination des habitants et des associations du territoire intercommunal, en répondant à l'obligation d'apprentissage de la natation par les scolaires sur le territoire de Bayeux Intercom.

Réalisé à proximité des principaux établissements d'enseignement de l'intercom, il pourra bénéficier du réseau de chaleur bois et de l'assiette du terrain de la piscine municipale en y permettant l'aménagement d'un bassin extérieur et de ses dépendances sur le terrain mis à disposition par la commune de Bayeux.

Les statuts de la Communauté de communes prévoient, à l'article V-2-3-2 équipements culturels, sportifs et de loisirs :

Sont considérés comme présentant un intérêt communautaire et ressortissant à la compétence de la communauté les équipements lorsqu'ils répondent aux critères suivants :

- Les équipements ou immeubles : culturels, de loisirs sportifs : s'ils sont utilisés par plus de 10 % des communes et que les utilisateurs, hors commune siège, représentent plus de 30 % des utilisateurs habituels.

Compte tenu du respect des critères statutaires, il vous est proposé dans le cadre de cette délibération, de constater l'intérêt communautaire du projet de piscine intercommunale.

Les statuts de la Communauté de communes comprendraient désormais à la fin de l'article V-2-3-2 la décision suivante :

La construction, l'entretien, les réparations et la gestion d'une piscine intercommunale. A partir de la mise en service de cet équipement, la communauté de communes prendra à sa charge l'ancienne piscine municipale de Bayeux : déconstruction et réhabilitation des installations existantes, gestion et entretien des nouveaux aménagements (extérieurs, intérieurs) reprise des personnels et moyens matériels.

La modification des statuts telle que présentée ci-dessus a été acceptée à l'unanimité par le Conseil Communautaire de Bayeux Intercom lors de sa séance du 19 décembre 2013. Ce dossier a été présenté en détail lors de l'assemblée plénière de Bayeux Intercom du 13 décembre 2013 et lors de la réunion des différentes commissions de Bayeux Intercom.

Il est demandé aux communes membres de se prononcer par un vote à la majorité qualifiée dans le délai de trois mois à dater de la notification du courrier de Bayeux Intercom, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts de Bayeux Intercom ;
Considérant la nécessité de préciser les statuts de Bayeux Intercom.

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver la modification des statuts relatifs à la piscine intercommunale, telle que figurant dans le corps de la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer tout document utile à la mise en place de la présente délibération.

2014-002

REMBOURSEMENT FRAIS KILOMÉTRIQUES

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité que les frais kilométriques de tous les employés communaux soient remboursés lorsqu'ils effectuent un trajet sur mission du Maire.

2014-003

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à remplir un dossier de demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la mise en enrobés des 3 chemins suivants : Chemin des Isles, Chemin de Brunville et chemin des Mares. Les devis sont en cours de réalisation.

Cette opération sera inscrite au Budget Primitif 2014.

2014-004

NOMINATION DE CHEMINS COMMUNAUX

Quatre chemins communaux ne sont pas nommés. Après discussion, il est décidé de leur attribuer les noms ci-dessous :

- Le chemin allant de chez M. et Mme CHILCOTT à l'église sera : **Chemin de l'Église** ;
- Au niveau du chemin des Mares, côté gauche du pont de l'autoroute (CR n° 10) ce chemin sera nommé : **Chemin de la Tourelle** ; et côté droit du pont de l'autoroute (CR n° 11) : **Chemin des champs de Brunville**
- Le chemin n° 6 au niveau du pont de chemin de fer jusqu'à chez M. et Mme FERRUT sera nommé : **Chemin des Racines**.
- Le chemin n° 25 allant du giratoire de l'autoroute jusqu'à l'entrée de la ferme du Loup pendu sera nommé : **Chemin du loup pendu**.

2014-005

DEVIS BUTS SVB

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise SVB, concernant l'achat et la pose de deux butts pour un montant TTC de 1 303,20 €.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Renseignements désherbeuse à eau chaude** : Monsieur le Maire informe le conseil que des renseignements ont été pris sur une désherbeuse écologique à eau chaude. Il s'avère que le coût est beaucoup trop important. D'autres solutions vont être recherchées.
- **Préparation budget 2014**: Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une préparation de budget aura lieu lundi prochain.
- **Clos Saint Louis**: Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réunion de fin de travaux pour la viabilisation du lotissement se tiendra ce jeudi à 15 h 30 avec les entreprises COLAS, Bouygues et SVB.

Vu et vérifié par le Maire,
Samuel DUMAS